

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
01 ORGANISMES COMPÉTENTS	8
1 ONEM – RVA – LFA	8
2 Les organismes de paiement (CAPAC – syndicats)	8
3 Les services publics de l'emploi et de la formation	9
02 DÉMARCHES	10
1 Se présenter au service régional de l'emploi	10
2 Se présenter personnellement auprès d'un organisme de paiement	10
2.1 Introduction de la demande	11
2.2 La carte de contrôle	12
03 CONDITIONS D'ADMISSION AU BÉNÉFICE DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE	13
1 Nombre de jours de travail salarié requis et période de référence	13
2 Assouplissements	14
3 Calcul des journées de travail	15
Pour les périodes d'occupation ininterrompues à temps plein (horaire de 35 heures minimum en moyenne par semaine)	15
Pour les périodes de travail à temps partiel	16
Journées assimilées à des journées de travail	16
4 Maintien de l'admissibilité suite à une interruption du chômage complet	16
Règle des 3 ans	16
04 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE POUR LES BELGES ET ÉTRANGERS AYANT TRAVAILLÉ À L'ÉTRANGER	17
1 Prise en compte des prestations à l'étranger	17
2 Les prestations en Belgique pendant au moins 3 mois	18
2.1 Principe	18
2.2 Exceptions	18
2.3 Quel travail peut être pris en compte pour satisfaire à l'exigence des 3 mois de travail en Belgique?	19
Un contrat de travail	19
Cas particuliers	19
3 Modalités pour l'introduction de la demande	19
05 MONTANTS DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE	21
1 Dernière rémunération brute	21
Plafonds de la dernière rémunération brute	21
En cas d'une nouvelle demande d'allocation	22
2 Situation personnelle et familiale	22
2.1 Cohabitant avec charge de famille	22
La notion de "revenus professionnels"	23
La notion de "revenus de remplacement"	23
2.2 Cohabitant simple	24
2.3 Cohabitant privilégié	25
2.4 Isolé	25
2.5 Le contrôle de la situation familiale	25
Transfert d'informations entre le Registre National, les registres de la Banque Carrefour et les organismes de paiement	26
Transfert d'informations entre les sociétés de distribution (eau, électricité, gaz) et l'Onem	26
Transmission d'informations par les polices locales	26
Convocation à l'Onem et visite domiciliaire	26
Sanctions	27
3 Les différentes périodes d'indemnisation	27
3.1 Le régime général	27
3.2 La reprise d'un travail	29
3.3 La fixation d'un montant d'allocation ?	29
3.4 Possibilité de gel du montant ?	29
3.5 Prolongation de la période d'indemnisation	30
4 Precompte professionnel sur les allocations de chômage	30
5 Les montants	30
06 OBLIGATIONS DU CHÔMEUR	33
1 Obligations ou conditions d'octroi	34
1.1 être chomeur "involontaire"	34
Comment identifier un emploi convenable ?	34
1.2 être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	36

1.3	être disponible sur le marché de l'emploi	38
1.4	être prive de travail et de rémunération	38
1.5	être apte au travail	38
	En cas de maladie au cours de la période de chômage	38
1.6	être en possession d'une carte de contrôle	39
1.7	Résider en Belgique	39
2	Formalités à accomplir pendant le chômage.....	40
2.1	Rechercher activement un emploi et collaborer aux actions du FOREM	40
2.2	Signaler une modification de la situation personnelle ou familiale du chômeur	40
2.3	En cas d'interruption de la période de chômage.....	41
2.4	Activation du comportement de recherche d'emploi	41
	Principe	41
	Qui est soumis à ce contrôle?.....	41
	Que doit démontrer le chômeur?	42
	Suspension de la procédure de contrôle de la disponibilité active	43
	Procédure de contrôle	45
	Sur quoi porte l'évaluation?.....	48
	Déménagement du jeune travailleur.....	50
	Que se passe-t-il pour les chômeurs qui étaient déjà suivis par l'Onem avant le transfert des compétences?	51
07	DISPENSES.....	52
1	Dispense pour une formation en alternance.....	53
	Définition de la formation en alternance.....	53
	Conditions.....	53
	Durée	53
	Modalités d'octroi et d'application.....	54
2	Dispense pour une formation a une profession independante	55
	Quelles formations?.....	55
	Conditions.....	55
	Durée.....	55
	Modalités d'octroi et d'application.....	55
	Avantage supplémentaire	56
3	Dispense pour les formations professionnelles.....	56
	Conditions.....	56
	Modalités d'octroi et d'application.....	57
4	Dispense pour les etudes de plein exercice	58
	Conditions.....	58
	Durée	59
	Modalités d'octroi et d'application.....	59
	Avantage supplémentaire	60
5	Dispense pour les autres formations ou études	60
	Quelles formations ou études?.....	61
	Conditions.....	61
	Formation à l'étranger.....	62
	Modalités d'octroi de la dispense	62
6	Dispense pour suivre une formation par le travail.....	63
	Quelles formations?.....	63
	Conditions.....	63
	Modalités d'octroi et d'application.....	63
	Durée	64
7	Dispense en qualité d'aidant proche.....	64
7.1	L'ancienne dispense pour raisons d'ordre social ou familial	64
7.2	L'aidant proche	65
	Conditions pour être aidant proche	65
	Modalités d'octroi et d'application pour être aidant proche	65
8	Dispense pour participer a une action humanitaire	66
	Conditions.....	66
	Modalités d'octroi et d'application.....	66
9	Dispense pour participer à une manifestation culturelle ou sportive à l'étranger	67
9.1	Manifestation culturelle.....	67
9.2	Manifestation sportive ou camp d'entraînement sportif.....	68
10	Le chômeur qui souhaite chercher du travail dans l'Espace économique européen	68
	Conditions et formalités.....	69
08	TRAVAIL AUTORISÉ POUR LE CHÔMEUR.....	71
1	Travail effectué pour son propre compte.....	71
2	Travail occasionnel.....	72
3	Le volontariat	72
3.1	Formalités avant le début de l'activité bénévole	72

3.2	Formalités pendant l'activité bénévole.....	73
3.3	Autorisation générale donnée par l'ONEM.....	73
4	Travail effectué dans le cadre d'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE).....	74
5	Poursuite d'une activité accessoire	74
6	L'avantage « tremplin-indépendants »	76
	Durée.....	76
	Conditions.....	76
	Activités exclues.....	76
	Impact des revenus de l'activité indépendante accessoire sur le montant des allocations de chômage.....	76
	Fin de l'avantage	76
7	Préparation d'une activité indépendante	77
8	Activité en tant qu'artiste.....	77
09	VACANCES ANNUELLES DES CHOMEURS.....	79
1	Le chômeur qui a droit à des congés payés couverts par un pécule	79
2	Que signifie "être en vacances" pour un chômeur ?.....	80
3	Quelles formalités le chômeur en "vacances" doit-il accomplir ?.....	80
010	LE CHOMAGE A TEMPS PARTIEL.....	81
1	Définition et catégories	81
1.1	Définition	81
1.2	Catégories	81
2	Les travailleurs à temps partiel volontaires	81
2.1	Conditions.....	81
	Avoir travaillé en moyenne au moins un tiers-temps	82
	Stage.....	82
2.2	Indemnisation.....	82
2.3	Reprise de travail.....	83
3	Les travailleurs à temps partiel avec maintien des droits.....	83
3.1	Conditions.....	83
3.2	Formalités	83
3.3	Indemnisation.....	83
4	Les travailleurs à temps partiel assimilés à des travailleurs à temps plein	84
4.1	Conditions.....	84
4.2	Indemnisation.....	84
011	EXCLUSIONS ET SANCTIONS.....	85
1	Abandon d'emploi sans motif légitime.....	85
2	Licenciement suite à une faute du travailleur.....	86
3	Indisponibilité sur le marché de l'emploi.....	86
4	Non présentation au service de l'emploi ou de la formation professionnelle.....	86
5	Refus d'un emploi convenable, non prÉsentation chez un employeur et refus de participation ou de collaboration à un plan d'action individuel.....	86
6	Arrêt ou échec du plan d'action individuel	87
7	Déclaration obligatoire non faite, tardive, inexacte ou incomplète.....	87
8	Commencement d'une activité sans obtenir la dispense nécessaire	87
9	Usage d'une fausse marque de pointage ou de documents inexacts	88
10	Travail au noir, carte de contrôle non ou mal complétée, non présentation de la carte de contrôle	88
11	Divers.....	89
11.1	Conséquences d'un avertissement ou d'un sursis.....	89
11.2	Maladie et période de sanction	89
11.3	Fin d'une période de sanction.....	89
11.4	Sanctions pénales	89
	Procédure.....	90
12	Recours devant le tribunal du travail.....	90
13	Aide juridique et assistance judiciaire	90
13.1	L'aide juridique.....	90
	L'aide juridique de première ligne.....	91
	L'aide juridique de deuxième ligne.....	91
13.2	L'assistance judiciaire	92
13.3	Trouver un avocat spécialisé	92
	D'autres consultations juridiques.....	93
13.4	Une aide sociale	93
012	LES MESURES ANTI-CRISE.....	94
	LEXIQUE.....	95

SOURCES JURIDIQUES.....96
ANNEXES98
CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ 101